



## Conseil Communautaire du 9 mai 2023

### Délibération n°2023-50

**Thème :**  
**Finances**

**Objet :** Salon de  
l'Agriculture et  
invitation de la  
Première ministre :  
**mandat spécial /**  
**Monsieur le Président**

**Pôle : Ressources**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 mai 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Françoise LECOZ BEY suppléante de Claudine CHRÉTIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

**Étaient représentées :**

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF  
Emilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Claire BARNEOUD.

**Absente excusée :**

Catherine BLANCHARD.

**Absent :**

Gabriel LEON.

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL

Rapporteur : Olivier FONS

**Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-18 et suivants ;
- VU** la délibération n°2020-51 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative au remboursement de frais pour l'exécution de mandats spéciaux ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 28 avril 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 2 mai 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le 2 mars 2023 le Président Arnaud MURGIA s'est rendu au Salon International de l'Agriculture ;

**CONSIDÉRANT** que ce déplacement fait suite à une invitation de Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ;

**CONSIDÉRANT** que lors de ce déplacement, Monsieur le Président a participé à une réunion de travail avec Monsieur Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et Madame Olivia GREGOIRE, Ministre déléguée en charge des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme;

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Première ministre, Mme Elisabeth BORNE, à un dîner le jeudi 20 avril 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le Président Arnaud MURGIA s'est rendu à ce dîner et a lors de ce déplacement rencontré Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Président ne prend pas part au vote ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (M. le Président ne prend pas part au vote) :

- Approuve l'attribution d'un mandat spécial à M Arnaud MURGIA, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, pour sa participation au Salon International de l'Agriculture le jeudi 2 mars 2023 et pour ses rencontres avec Mme Elisabeth BORNE et M Bruno LE MAIRE le jeudi 20 avril 2023 ;
- Approuve la prise en charge des frais réels de déplacement engagés dans le cadre de l'exécution de ce mandat spécial et conformément à la délibération n°2020-51 du 24 juillet 2020 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **16 MAI 2023**

Date de Transmission au contrôle de légalité : **16 MAI 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.